



# FICHE DE RÉINSCRIPTION

## 2023 / 2024

Ecole de musique  
Centre de culturel - Place du Champ de Mars  
26290 DONZERE

☎ 04 75 49 70 30

✉ [ecoledemusique@donzere.net](mailto:ecoledemusique@donzere.net) / [edith.flacher@donzere.net](mailto:edith.flacher@donzere.net)

*Madame, Monsieur,*

Nous vous prions de trouver ci-dessous la fiche de réinscription que nous vous remercions de bien vouloir compléter, et retourner impérativement,

**au plus tard, le lundi 26 juin 2023. APRES CETTE DATE, LES RÉINSCRIPTIONS NE SERONT PRISES QU'EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.**

**Votre inscription correspond à un engagement**

**Eloïse MANSER,**

*Adjoint à la Culture, Patrimoine et Tourisme*

**Edith FLACHER,**

*Directrice de l'Ecole de Musique*

Partie détachable à remplir et à retourner en mairie ou auprès de l'Ecole de Musique

(même si votre enfant ne reprend pas les cours)



NOM DE L'ÉLÈVE : .....

PRÉNOM DE L'ÉLÈVE : .....

NOM, PRÉNOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE : .....

DATE DE NAISSANCE DE L'ÉLÈVE : .....

ADRESSE (si différente de celle de l'année précédente) : .....

N° de téléphone (si différent de celui de l'année précédente) : .....

Adresse e-mail (si différente de celle de l'année précédente) : .....

Reprendra les cours à la rentrée (rayer la mention inutile) :                      oui      non

Votre enfant aura-t-il cours le mercredi matin à l'école (rayer la mention inutile) :      oui      non

En quelle classe rentre-t-il ? .....

Dans quel établissement scolaire : .....

**A joindre impérativement à la fiche d'inscription :**

- Un justificatif de domicile,
- Une attestation de quotient CAF de moins de 3 mois, ou à défaut une copie de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 (pages 1 et 2), afin de permettre l'application du tarif basé sur le montant du quotient familial (sans cela le tarif de la tranche la plus élevée sera appliqué).
- Le droit à l'image 2023-2024
- Attestation de validation des règlements intérieurs

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTÉ**

**Le règlement des droits d'inscription de 29,00€** (y compris le coût de la copie pour redevance de reproduction graphique d'ouvrages musicaux) sera à régler lors de la facturation des cotisations du 1er trimestre.

**Une facture trimestrielle**, vous sera adressée par le Trésor public de Pierrelatte. Elle sera disponible sur le Portail Famille, et pourra être réglée, soit en ligne, soit en espèces ou par carte bancaire dans les bureaux de tabac ou partenaires agréés, grâce au QR Code présent sur la facture, soit par chèque, à l'ordre de TRESOR PUBLIC, en l'adressant à la Trésorerie de Pierrelatte – 2 boulevard Frédéric Mistral – 26 702 Pierrelatte cedex.

**Attention, les cotisations non réglées au terme de la saison 2022/2023, entraîneront la non réinscription pour cette rentrée 2023/2024.**

*Date et signature*

